

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

### INFORMATION

**Rapporteur : Gilles MAYER**

### Objet : Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la métropole du Grand Nancy

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	voitants	
29	23	27	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
14 mai 2021			
Date d'affichage			Pascal PELINSKI (procuration à Daniel THOMASSIN) - Alexandra VIEAU (procuration à Irène GIRARD) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Sophie DURIEUX (procuration à Jean-Pierre ROUILLON) - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY
28 mai 2021			
Transmis en préfecture le			
31 mai 2021			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Malika TRANCHINA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières disposant que : « Le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adresse au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat »,

Vu le rapport délibéré par la chambre en date du 2 juillet 2020,

En 2020, la Chambre régionale des comptes (CRC) Grand Est a réalisé un examen de la gestion financière et budgétaire de la métropole du Grand Nancy concernant les exercices 2013 et suivants. Cet examen a porté sur la régularité mais également sur la qualité de la gestion de l'établissement.

Il est à noter que les CRC n'ont pas à apprécier l'opportunité des choix politiques des élus.

Ainsi, à l'issue de cet examen, la chambre a établi au terme d'une procédure contradictoire un rapport d'observations définitives.

Celui-ci a été présenté au conseil métropolitain du Grand Nancy au cours de sa séance du 12 novembre 2020.

Ce rapport comporte six rappels au droit et dix recommandations, dont près du tiers a été pris en compte dès le conseil métropolitain du 12 novembre 2020 :

- la création d'un budget annexe « Déchets » au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- l'amélioration du suivi des autorisations de programme et de la prise en compte des restes à réaliser en investissement avec les ajouts portés dans le règlement budgétaire et financier,
- la mise en conformité des modalités de répartition des emprunts entre le budget principal et les budgets annexes, au travers de la création d'une ligne de trésorerie inter-budgets,
- la poursuite de la mise en place d'un dispositif de contrôle des satellites avec la création d'une commission de contrôle financier des DSP.

Concernant la partie consacrée à l'analyse financière, la chambre alerte sur une situation financière délicate de la métropole, notamment au vu du projet prévu par l'ancienne municipalité pour le nouveau tramway et sur les conséquences à en tirer. Suite à cela, un audit financier a été commandé par la majorité élue en 2020.

Au terme de la présentation synthétique du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la métropole du Grand Nancy, il est proposé au conseil municipal d'en débattre.

Vu l'information faite à la commission finances du 12 mai 2021, sur la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes au conseil municipal du 20 mai 2021,

#### **Le conseil municipal,**

A bien été informé de ce rapport et a pu en débattre

Fait les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING

